



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

*Ernst & Young Audit*

Tour Oxygène  
10-12 Boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03

*Soitec S.A.*

***Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2020***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars  
2020

Soitec S.A.

Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques - 38190 Bernin

*Ce rapport contient 4 pages*

Référence : L203-72



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

*Ernst & Young Audit*

Tour Oxygène  
10-12 Boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03

## **Soitec S.A.**

Siège social : Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques - 38190 Bernin  
Capital social : €66.557.802

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2020**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

A l'assemblée générale de la société Soitec S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020.

**Soitec S.A.**

*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 20*  
15 juillet 2020

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 4 179 272 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris La Défense, le 15 juillet 2020

Lyon, le 15 juillet 2020

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Ernst &amp; Young Audit



Jacques Pierre  
Associé



Stéphane Devin  
Associé



Nicolas Sabran  
Associé

## Montant global des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées

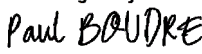
---

Conformément à l'article L. 225-115 du Code de commerce, nous vous informons qu'au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, le montant global des rémunérations versées par la Société aux dix personnes les mieux rémunérées s'est élevé à 4 179 milliers d'euros, contre 3 755 milliers au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Ces montants ont été certifiés exacts par les Commissaires aux comptes de la Société.

Fait le 7 juillet 2020

A Paris

DocuSigned by:  
  
F153BBC64FDA45F...  
Monsieur Paul BOUDRE

Directeur Général